

**La Guifette noire *Chlidonias niger* :
influence de la gestion des niveaux d'eau sur les
effectifs nicheurs. Exemple de la Brière.**

- Par Didier MONTFORT (Coordinateur du "Groupe Guifettes Loire-Atlantique"), Jo POURREAU et Alain TROFFIGUE

Il existe aujourd'hui 3 espèces de Guifettes dans le monde¹ :

- la Guifette noire avec 2 sous-espèces, *Chlidonias niger niger*, nicheuse en Europe et en Asie et hivernant en Afrique, et *Chlidonias niger surinamensis*, nicheuse en Amérique du Nord et hivernant en Amérique centrale et au nord de l'Amérique du Sud ;
- la Guifette moustac, avec 6 sous-espèces, l'Eurasie étant principalement concernée par la forme nominale, *Chlidonias hybridus hybridus* ;
- la Guifette leucoptère, *Chlidonias leucopterus*, sans sous-espèce décrite actuellement.

En période de reproduction, toutes les Guifettes sont inféodées aux zones humides, douces ou saumâtres. En dehors de la période de nidification, elles sont souvent plus ubiquistes et plus côtières. C'est particulièrement net chez la Guifette noire.

➤ En ce qui concerne *Chlidonias niger niger*, la zone de nidification s'étend de l'Islande et de l'Espagne jusqu'aux grandes plaines de Sibérie occidentale en passant par la Scandinavie au nord et la Grèce et la Turquie au sud.

En hiver, on retrouve les Guifettes noires sur les côtes ouest de l'Afrique, de la Mauritanie jusqu'à la Namibie et l'Afrique du Sud. Certains hivers, l'espèce est également signalée dans la Vallée du Nil.

➤ En Europe, c'est la Guifette la plus menacée, et de loin, avec des effectifs en forte régression depuis les années 70 (TUCKER et HEATH, 1994). Seules les populations nicheuses de la Suède, de la Finlande, des Pays Baltes, de la Pologne, de la Biélorussie, de la Russie, de la Moldavie, de la Roumanie et de la Grèce semblent plus ou moins stables pour le moment.

➤ En France, les colonies sont principalement cantonnées sur quelques grands marais de la façade atlantique, les effectifs nicheurs français ne représentant qu'une proportion infime des populations européennes situées dans une fourchette de 57 000 à 88 000 couples. En effet, les populations françaises évoluent entre 95 couples (1993) et 250 couples (1995).

¹ Certains auteurs classent également une Sterne de Nouvelle-Zélande, proche des Guifettes, dans le genre *Chlidonias*, *Chlidonias albostratus*, mais c'est une espèce que l'on trouve plus souvent décrite sous le nom de *Sterna albostrata*...

Les principaux bastions se situent dans quatre régions régulièrement occupées :

- la Brenne ;
- le Marais Poitevin ;
- le Marais de Rochefort ;
- le Bassin Briéron, ce dernier constituant actuellement le principal site français de nidification.

La Sologne, qui était un bastion traditionnel de l'espèce, connaît une chute très sensible de ses effectifs depuis quelques années : 35-50 couples en 1976, 25-30 couples en 1986, 10-20 couples en 1987, 5 couples en 1991, 1 à 5 couples en 1992, 2 à 4 couples en 1993.

D'autres sites sont occupés sporadiquement comme le Lac de Grandlieu (quelques couples au début des années 80, 20 couples en 1994, 3 à 5 couples en 1995, 9 couples en 1996), la Petite Camargue et la Dombes où la nidification n'est respectivement plus prouvée depuis 1989 et 1992.

Le Lac de Murin, dans les marais de Redon, a également accueilli quelques couples dans les années 70 (GUERMEUR et MONNAT, 1980).

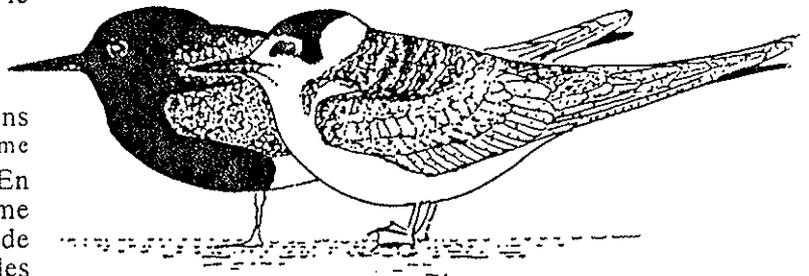
Quant au Forez et à l'Alsace, la nidification de la Guifette noire y est extrêmement irrégulière et le nombre de couples quasi-anecdotique.

➤ La Guifette noire était connue dans presque toutes les régions de France au 19^{ème} siècle avec plusieurs milliers de couples. En Alsace, elle était même alors appréciée comme gibier et vendue couramment sur le marché de Lille ainsi que sur le marché de Nîmes dans les années 1840-1870. En 1844, Crespon indique, dans sa "France méridionale" qu'on pouvait facilement trouver 500 Guifettes noires sur les étals, un jour de marché à Nîmes !

L'espèce est encore qualifiée de "nicheur commun" par Mayaud en 1936.

En fait, la régression n'est réellement patente que depuis les années 60 : en 1963, la population française n'était plus estimée qu'à seulement 300 couples.

Actuellement, la Guifette noire figure, avec 17 autres espèces, sur la liste française des oiseaux en très forte régression (avec le Râle des genêts, le Blongios nain, le Faucon crécerellette, la Sterne de Dougall et autre Pie-grièche à poitrine rose, ...).



➤ En 1995, année exceptionnellement bonne, on a avoisiné les 250 couples, 76 % des effectifs se situant dans le Bassin Briéron :

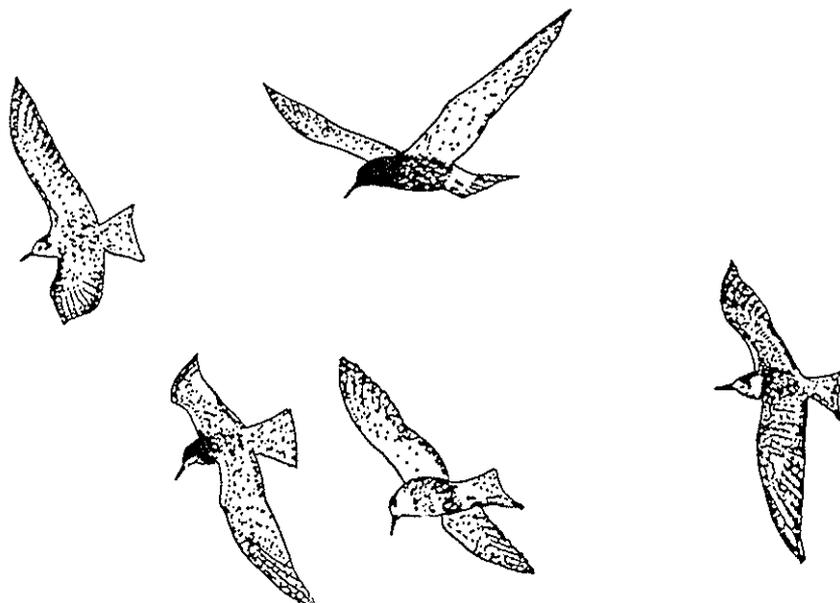
★ GUIFETTE NOIRE (*Synthèse : J: Trotignon*)

- Année 1995 -

<i>Région naturelle</i>	<i>Total couples</i>	<i>% effectif national</i>
• Sologne	0	
• Brenne	9 (succès pour 6 c.)	3,6 %
• Lac de Grandlieu	3 - 5 (?)	1,6 % (?)
• Brière	186	75,9 %
• Marais de Rochefort	25 -32, soit : - Soumard : 5 -7 (échec) - Marais de Fouras : 20 - 25 (non suivis)	11,4 %
• Marais Poitevin	17 - 19, soit : - Champagné-les-Marais : 9 -10 (succès pour 5 - 6 c.) - St-Denis-du-Payré : 8 - 9 (échec)	7,3 %

Total 240 - 251

<i>Coordinateurs</i>	<i>Sologne</i>	: M. SEREAU (<i>Sologne Nature Environnement</i>)
	<i>Brenne</i>	: J. TROTIGNON (<i>LPO</i>)
	<i>Forez</i>	: B. DAURAT (<i>CORA Loire</i>)
	<i>Dombes</i>	: A. BERNARD (<i>CORA Ain</i>)
	<i>Lac de Grandlieu</i>	: S. REEBER (<i>SNPN - Groupe Guifettes 44</i>)
	<i>Grande Brière</i>	: D. MONTFORT (<i>Groupe Guifettes 44</i>)
	<i>Marais de Rochefort</i>	: J. SERIOT (<i>LPO</i>)
	<i>Marais Poitevin</i>	: J. SERIOT (<i>LPO</i>) et H. DES TOUCHES (<i>ADEV</i>)



► Dans l'ouest de la France, le milieu de prédilection de la Guifette noire en période de nidification est aujourd'hui la prairie hygrophile ou mésohygrophile faiblement inondée. En Brière, ce sont souvent des grands plats inondés plus ou moins longuement au printemps, dans les marais de la Boulaie et au sud et à l'est du marais indivis de Brière Mottière. Dans le Marais Poitevin, les cuvettes naturelles ("baisses"), que l'on retrouve aussi dans les marais de Charente-Maritime, sont très appréciées par les Guifettes noires parce qu'elles restent faiblement inondées jusqu'en été.

Ceci dit, en Brière, les sites de nidification étaient autrefois plus diversifiés : jusqu'à il y a une vingtaine d'années, les Guifettes s'installaient pour leur reproduction dans des milieux variés avec, en particulier, des nids construits autour des zones d'eau libre ("piardes" et "copis") et dans la zone de marnage des buttes : tout le secteur des îles de St-Joachim était ainsi traditionnellement occupé de même que les grandes piardes de l'ouest du marais indivis (secteur de St-Lyphard). Actuellement, sans doute en raison de l'évolution naturelle vers la fermeture de ces biotopes aquatiques et subaquatiques (avec la progression des grands hélrophytes et de la saulaie) d'une part, du développement spectaculaire du tourisme et des promenades en chaland pendant la saison de reproduction des Guifettes d'autre part, les colonies sont essentiellement inféodées à un type de milieu, celui des vastes plats temporairement inondés et pâturés (prairies à Glycérie flottante) ou fauchés (roselières) de l'est et du sud du marais de Grande Brière Mottière. Dans les marais de Donges, le faciès des sites de reproduction est sensiblement identique : prés-marais inondables à pâturage extensif (prairies à Agrostis). Il y a aussi une autre cause contemporaine de dérangement : c'est la prolifération des Ragondins dont les incessantes allées et venues, diurnes et nocturnes, doivent certainement inciter les Guifettes à délaisser les piardes.

En Brenne, l'espèce utilisait la végétation flottante des étangs et les scirpaies lâches (J. TROTIGNON, comm. pers.) avant leur destruction par les Ragondins et les Rats musqués.

Les colonies sont souvent mixtes (Guifettes noires/Guifettes moustacs à Grandlieu, en Brenne... Guifettes noires/Mouettes rieuses en Brière...), ce qui permet de réduire l'impact de la prédation (Goélands, Busards des roseaux, Corneilles, Mustélidés, etc.) qui peut s'avérer redoutable pour des colonies isolées.

Si l'intérêt trophique des zones proches des colonies diminue trop rapidement (exondation précoce par exemple), les zones de pêche (alevins, invertébrés aquatiques...) peuvent être considérablement éloignées (plusieurs kilomètres) des zones de nidification, avec des conséquences énergétiques sans doute corrélées au taux de réussite de la reproduction.

C'est incontestablement la disparition (assèchement, mise en culture...) des prairies humides qui, en France, représente la principale cause de régression des colonies. Le développement de la pisciculture est également évoqué (BERTHELOT et TROTIGNON, 1994) pour expliquer le déclin en Brenne et en Sologne.

Sur les vastes étendues des prés-marais de l'Ouest où sont désormais installées les principales colonies françaises et dont les caractéristiques hydrauliques sont en grande partie sous la maîtrise de l'Homme, une exondation printanière trop brutale et une arrivée trop précoce du bétail, avec les risques de piétinement des nids, constituent les premiers facteurs défavorables à la réussite de reproduction de la Guifette noire.

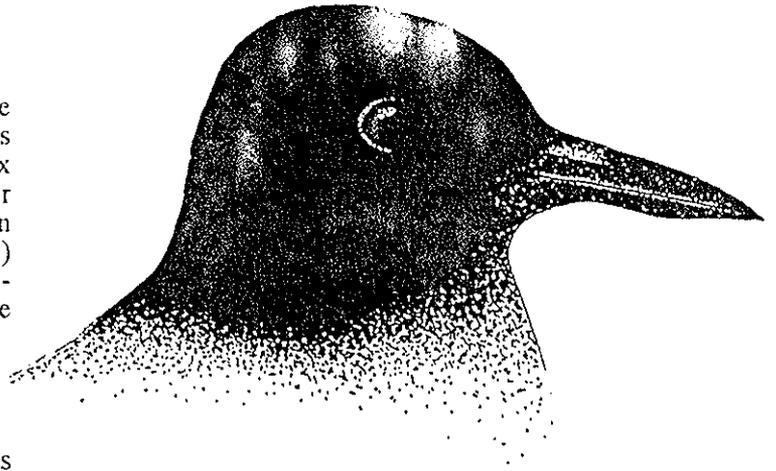
D'autres dérangements près des couvées peuvent également être cités : pénétration humaine des colonies, frai des Carpes, allées et venues des Ragondins et même... des Cygnes tuberculés à la Réserve de Saint-Denis-du-Payré (BERTHELOT et TROTIGNON, 1994), etc.

La Guifette noire est une espèce inscrite sur la liste des Oiseaux protégés de France. Elle est inscrite également à l'annexe I de la Directive Oiseaux et à l'annexe II de la Convention de Berne.

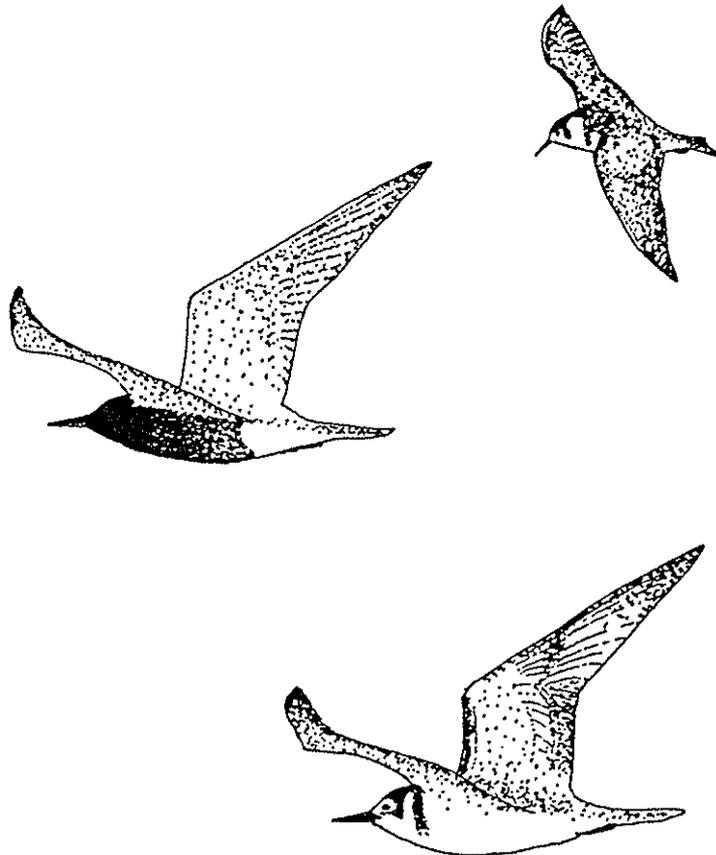
Les sites prépondérants pour l'espèce en France sont tous répertoriés en ZICO et certains d'entre eux font l'objet de mesures agri-environnementales (marais privés du Brivet, par exemple) ou de protection spécifique (acquisition par la LPO de 400 hectares de prairies humides inondables en Marais Poitevin et Marais de Rochefort).

La fidélité des oiseaux aux sites de nidification et le succès de leur reproduction dépendent avant tout d'une gestion idoine des niveaux d'eau et du pâturage (MONTFORT et al, 1996). C'est ce qui rend si compliquée la protection des Guifettes noires, très sensibles, et dont les exigences sont souvent en contradiction avec celles des éleveurs et des agriculteurs.

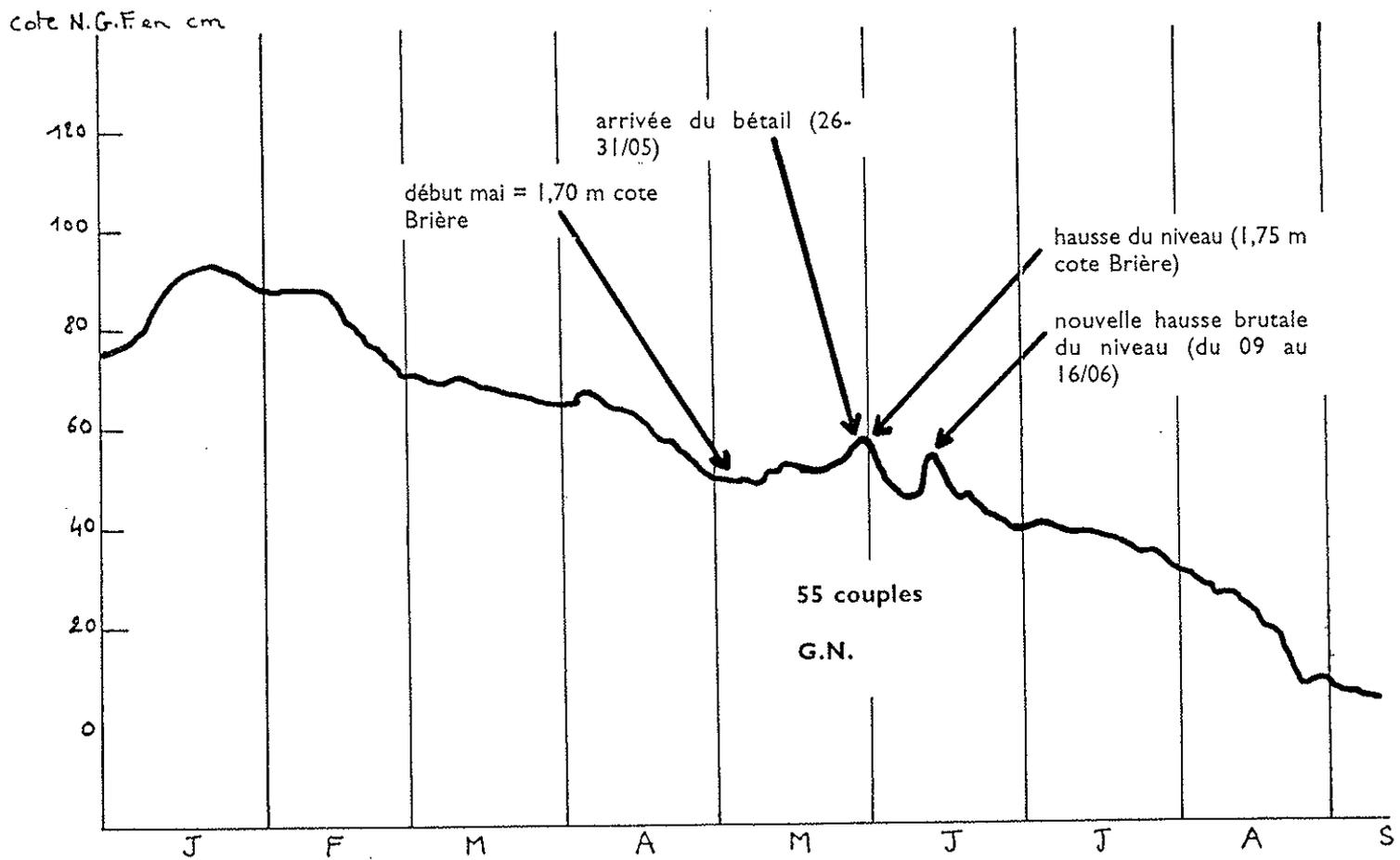
Des actions annexes comme le creusement de dépressions peu profondes au milieu des prairies inondables ou comme la pose de radeaux flottants artificiels peuvent aussi se traduire par de bons résultats : l'exemple de Chérine en Brenne (BERTHELOT et TROTIGNON, 1994) et celui des marais de Fouras en Charente-Maritime et du Grand Mothais en Vendée (SERIOT et al, 1996) en témoignent.



L'examen simultané des données limnimétriques de la Grande Brière Mottière et des caractéristiques de la reproduction des Guifettes noires en 1993, 1994, 1995 et 1996 est présenté dans les pages qui suivent : il nous permet d'aboutir à une première définition (encore grossière) des exigences hydrauliques de l'espèce dans le Bassin du Brivet.



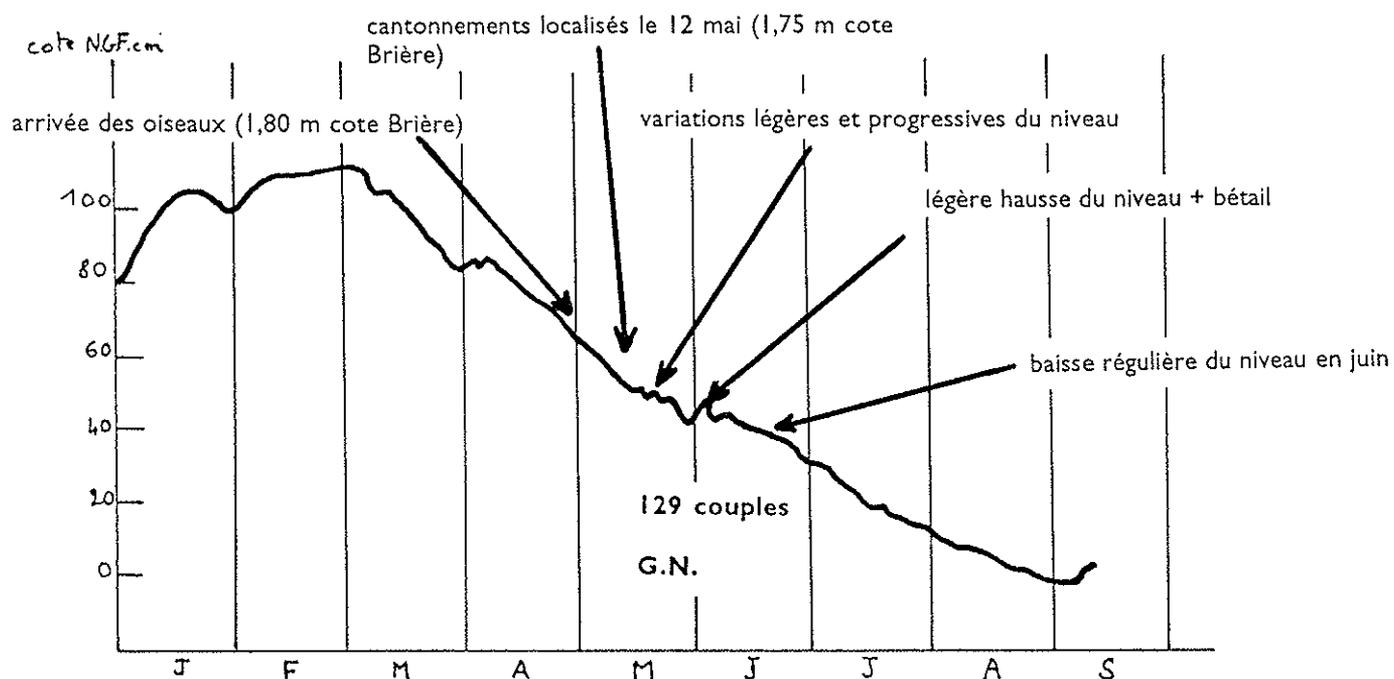
NIVEAUX D'EAU GRANDE BRIÈRE 1993



- mauvais niveau à l'arrivée des oiseaux (trop bas)
- fluctuations brutales en cours de saison
- bétail débarqué un mois trop tôt

D. MONTFORT - Groupe Guifettes 44

NIVEAUX D'EAU GRANDE BRIÈRE 1994



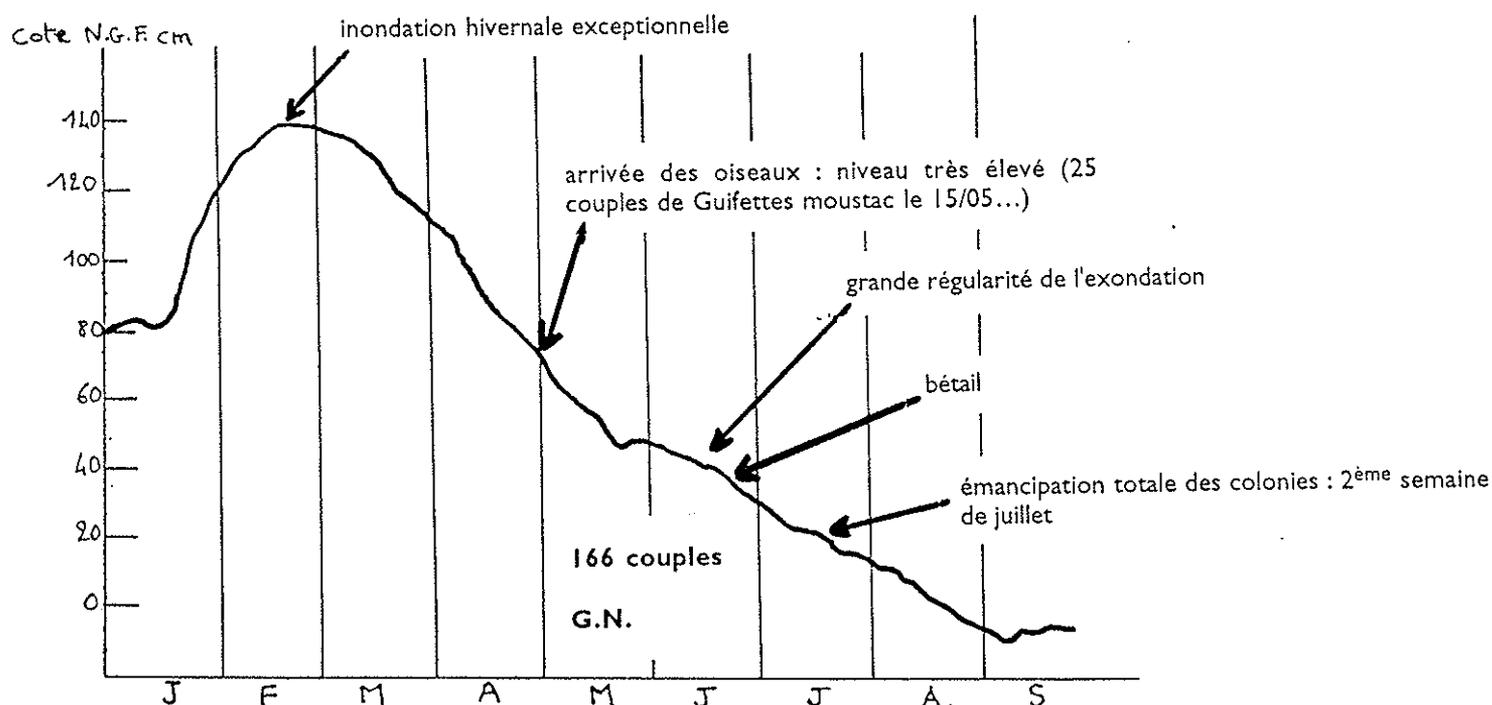
Grande Brière	=	Total Brivet	-	Boulaie	= 129 couples
(1994)		141	-	12	

D. MONTFORT - Groupe Guifettes 44

- niveau correct à l'arrivée des G.N.
- petites fluctuations sans caractère brutal en cours de saison : max. de pontes entre le 13 et la fin juin
- bétail début juin (trop tôt) ⇒ perturbations des colonies

NIVEAUX D'EAU GRANDE BRIÈRE 1995

D. MONTFORT - Groupe Guifettes 44

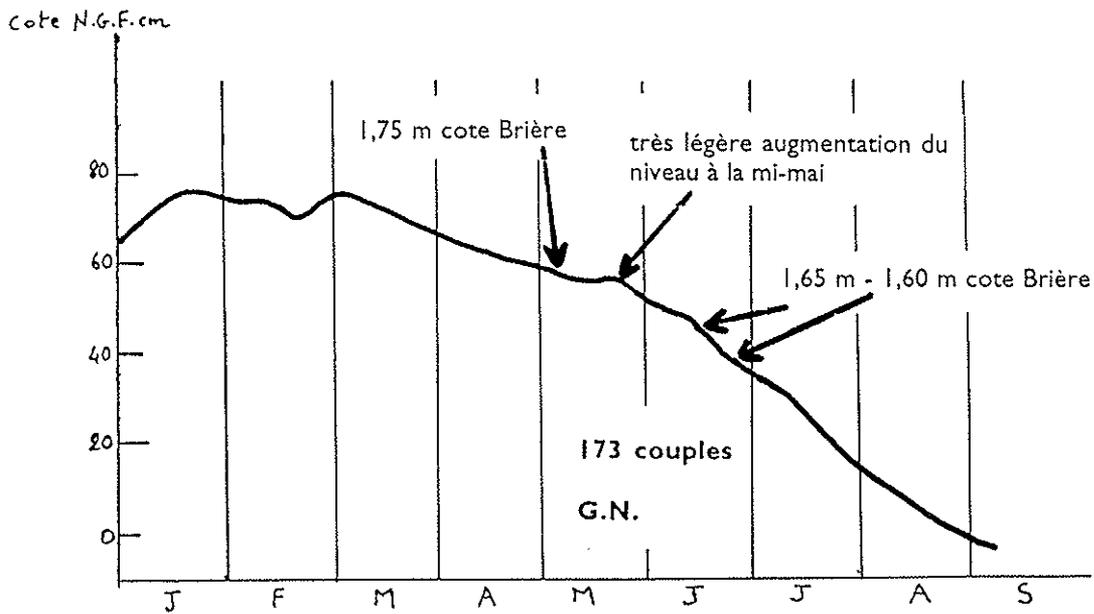


Grande Brière (1995)	=	Total Brivet	-	Boulaie	= 166 couples
		186	-	20	

- niveau très élevé à l'arrivée des oiseaux
... trop d'eau ⇒ décalage de la chronologie de la nidification et émancipation plus tardive des juvéniles
- exondation remarquablement douce et progressive
- bétail débarqué moins tôt que les années précédentes

NIVEAUX D'EAU GRANDE BRIÈRE 1996

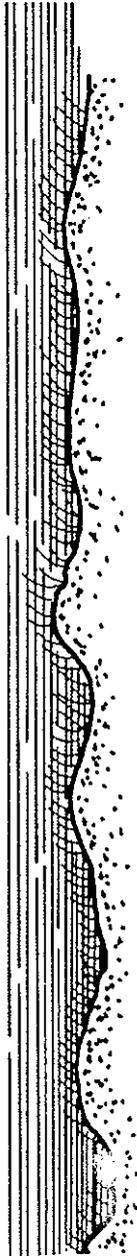
D. MONTFORT - Groupe Guifettes 44



- niveau idéal à l'arrivée des oiseaux
- légère fluctuation sans conséquence à la mi-mai
- bon niveau à la mi-juin (1,65 m - 1,60 m cote Brière)
- exondation générale régulière

BASSIN DU BRIVET (L.A.) : exigences hydrauliques des Guifettes noires nicheuses

... TROP D'EAU ...

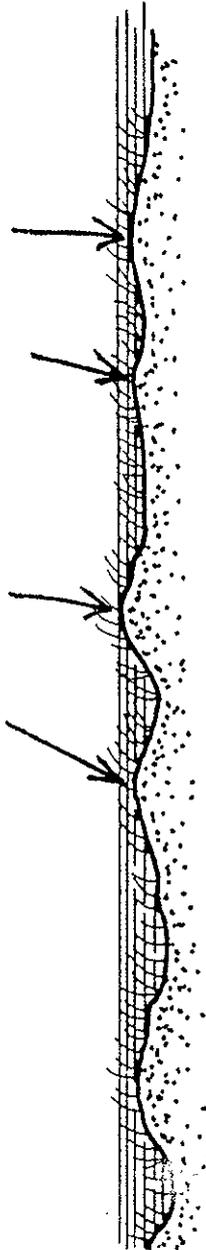


- niveau printanier trop important = défavorable à l'installation des Guifettes noires

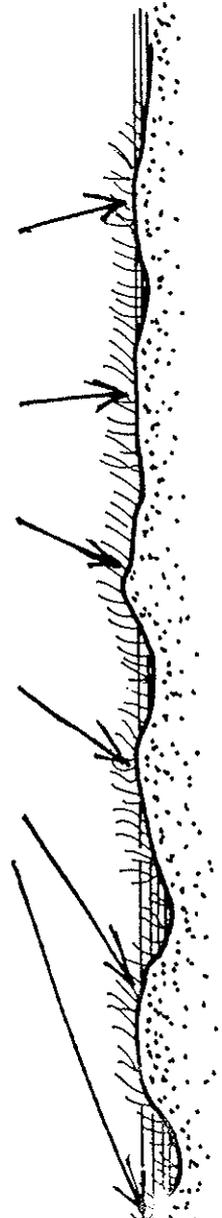
ou

- hausse brutale en cours de saison de reproduction = nids et pontes détruits.

Sites favorables à la nidification



Sites favorables à la nidification



... PAS ASSEZ D'EAU ...



SITUATION FAVORABLE

Début mai =

- Grande Brière : 1,75 m cote Brière
- Boulaie : 0,65 m NGF

sans
fluctuations
brutales
+

Mi-juin :

- Grande Brière : 1,65 m cote Brière
- Boulaie : 0,55 m NGF

sans
bétail
avant la mi-
juin

- niveau printanier trop bas = défavorable à l'installation des Guifettes noires

ou

- baisse brutale en cours de saison de reproduction = sécurité des couveurs compromise (bétail) + diminution de l'intérêt trophique (alevins, invertébrés aquatiques...).

Conclusion

Dans le Bassin du Brivet, les impératifs de la Guifette noire en période de reproduction sont donc désormais assez bien cernés : l'espèce doit trouver à son arrivée en avril-mai, sur les futurs lieux de ponte, un milieu

- ouvert (donc préalablement entretenu : faucardage, pâturage, fauche, etc...),
- inondé mais faiblement
- et dont le niveau va baisser très progressivement afin d'offrir aux nicheurs un maximum de "microsites" potentiellement intéressants, l'idéal étant représenté par d'infimes élévations (petites bosses de terre, petits reliefs végétaux...) entourées d'eau (libre ou faiblement encombrée par la végétation).

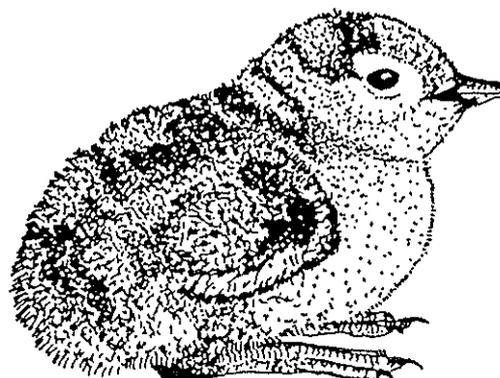
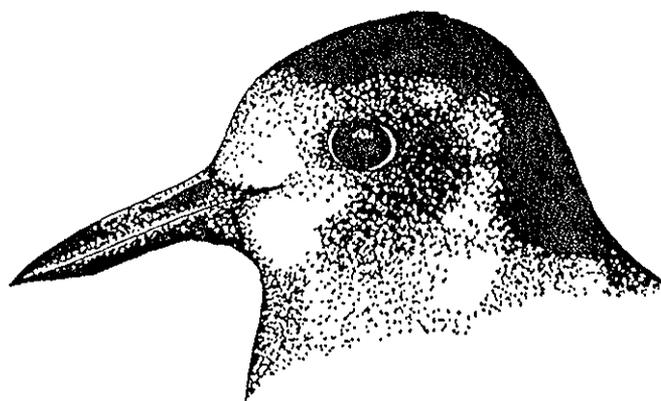
Jusqu'à la mi-juin, la charge en bétail doit être extrêmement modeste, voire nulle, afin de réduire ou d'éliminer les risques de piétinement des pontes et de dérangement des couveurs.

Dans les deux principaux compartiments du Bassin de Brivet, Grande Brière Mottière et Marais de Donges-Boulaie, ces exigences hydrauliques sont assez aisément maîtrisables puisque des vannages permettent le contrôle des niveaux d'eau (contrôle qui devrait même être facilité par le programme de réfection des ouvrages prévu par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique du Bassin du Brivet dans les prochaines années).

Quant aux contraintes agricoles, l'arsenal des mesures agri-environnementales peut aujourd'hui permettre de répondre aux besoins de la Guifette noire dans le Bassin du Brivet.

Tout dépend donc de la volonté des partenaires locaux impliqués de prendre réellement en compte l'intérêt de cet élément remarquable du patrimoine naturel national.

Remerciements : nous tenons à remercier Mademoiselle Annie Boulet du Parc Naturel Régional de Brière qui nous a communiqué les données limnimétriques utilisées pour ce travail.



Références bibliographiques

BERTHELOT, D., TROTIGNON, J. (1994). - Guifette noire *Chlidonias niger*, in *Nouvel Atlas des Oiseaux Nicheurs de France*, Société Ornithologique de France, 776 p.

GUERMEUR, Y., MONNAT, J-Y. (1980). - *Histoire et géographie des oiseaux nicheurs de Bretagne*, SÉPNB, Ministère de l'Environnement, 240 p.

LE BAIL, J. (1992). - Guifette noire (*Chlidonias niger*), in *Les Oiseaux de Loire-Atlantique du XIX^{ème} siècle à nos jours*, GOLLA, Nantes, 288 p.

MAYAUD, N., HEIM de BALZAC, H., JOUARD, H. (1936). - *Inventaire des oiseaux de France*, Blot Ed., Paris, 211 p.

MONTFORT, D. (coordinateur) :
(1992). - Recensement des colonies de Guifettes nicheuses en Brière, Groupe Guifettes Loire-Atlantique, 4 p.
(1993). - Recensement des colonies de Guifettes nicheuses en Brière, Groupe Guifettes Loire-Atlantique, 8 p.
(1994). - Recensement des colonies de Guifettes nicheuses en Brière, Groupe Guifettes Loire-Atlantique, 13 p.
(1995). - Recensement des colonies de Guifettes nicheuses, Groupe Guifettes Loire-Atlantique, 14 p.
(1996). - Recensement des colonies de Guifettes nicheuses, Groupe Guifettes Loire-Atlantique, 6 p.

MONTFORT, D., POURREAU, J., TROFFIGUE, A. (1996). - Guifettes noires briéronnes : effectifs nicheurs, niveaux d'eau et pâturage. *Spatule* n° 2 : 9-12.

MONTFORT, D. (1997). - Les Guifettes : distribution des trois espèces, protection et gestion des milieux. *Feuillets mensuels de la SSNOF*, Muséum de Nantes, n° 3/97.

OLSEN, K.M., LARSSON, H. (1995). - *Terns of Europe and North America*. Christopher Helm Publishers, London, 208 p.

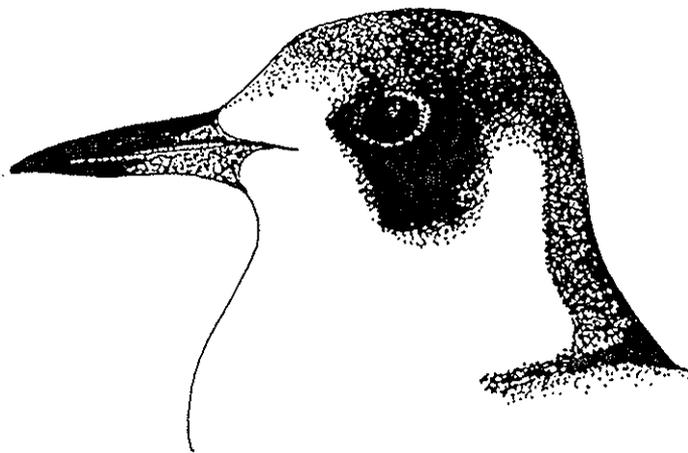
SEROT, J., CAUPENNE, M., GONIN, C., DOUMERET, A., TERRISSE, J., EGRETEAU, C. (1996). - Protection de la Guifette noire *Chlidonias niger* dans l'ouest de la France, *Ornithos* 3 (3) : 130-134.

TROTIGNON, J. (coordinateur) :
(1992). - Statut et protection des Guifettes nichant en France, Groupe Guifettes France, LPO, 10 p.

(1993). - Statut des Guifettes nichant en France : année 1992, Groupe Guifettes France, LPO, 7 p.
(1994). - Statut des Guifettes nichant en France : année 1993, Groupe Guifettes France, LPO, 4 p.
(1995). - Synthèse nationale Guifettes 1994, Groupe Guifettes France, LPO, 2 p.
(1996). - Synthèse nationale Guifettes 1995, Groupe Guifettes France, LPO, 1 p.

TROTIGNON, J. (1993). - L'année des Guifettes. *L'Oiseau magazine* n° 31 : 30-31.

TUCKER, G.M., HEATH, M.F. (1994). - *Birds in Europe : their conservation status*. Bird Life International, Cambridge, 600 p.



Guifette noire - photo Guy PITON



*Dans les marais briérons,
la Guifette noire s'installe dans les prairies très humides,
où l'eau subsiste tard, jusqu'en début d'été,
pour pondre et élever ses jeunes.*

Marais Briéron - Photo Didier MONTFORT



